

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION



Dix-septième session de la Conférence des Parties
Johannesburg (Afrique du Sud), 24 septembre – 5 octobre 2016

Comité II

Grands félins d'Asie (Felidae spp.)

PROJETS DE DÉCISIONS SUR LES GRANDS FÊLINS D'ASIE (FELIDAE SPP.)

Le présent document a été préparé par le Secrétariat, sur la base du document CoP17 Doc. 60.1, comme décidé lors de la neuvième séance du Comité II (voir document CoP17 Com. II Rec. 9).

À l'adresse des Parties

- 17.A Toutes les Parties identifiées dans la décision 17.H comme faisant l'objet de préoccupations sont invitées à accueillir une mission du Secrétariat pour la visite des établissements détenant des grands félins d'Asie en captivité.

À l'adresse des Parties, des organisations intergouvernementales et des organisations non gouvernementales

- 17.B Les Parties, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales sont encouragées à fournir un appui financier et technique aux Parties ayant besoin d'un renforcement de capacités et de ressources pour appliquer effectivement la résolution Conf. 12.5 (Rev. CoP16). Les Parties sont également encouragées à mettre en œuvre les recommandations pertinentes des forums et outils internationaux concernés, y compris mais sans s'y limiter, les résultats du Zero Poaching Symposium et du Zero Poaching toolkit ainsi que les processus pertinents du Global Tiger Initiative/Global Tiger Forum qui se penchent sur les ressources nécessaires pour lutter contre le braconnage, le trafic et le commerce illégal.

À l'adresse de toutes les Parties ayant des établissements d'élevage en captivité de grands félins d'Asie

- 17.C Toutes les Parties sur le territoire desquelles sont présents des établissements d'élevage de grands félins d'Asie sont priées:
- a) d'examiner les pratiques de gestion et les mesures de contrôle en place au plan national pour ces établissements, afin de veiller à ce que ces pratiques de gestion et mesures de contrôle permettent d'empêcher que des spécimens de grands félins d'Asie provenant de ces établissements ou transitant par ces établissements n'entrent dans le commerce illégal;
 - b) de veiller à la stricte application de toutes les pratiques de gestion et mesures de contrôle mises en œuvre pour réglementer les activités des établissements détenant en captivité des grands félins d'Asie, y compris concernant l'utilisation des spécimens de grands félins d'Asie morts en captivité; et
 - c) de faire rapport au Secrétariat sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de cette décision.

À l'adresse du Comité permanent

17.D Le Comité permanent examine le rapport et les recommandations du Secrétariat concernant la mise en œuvre des décisions 17.C, 17.E, 17.F et 17.G, et détermine si d'autres mesures limitées dans le temps et spécifiques à certains pays sont nécessaires pour assurer l'application de ces décisions.

À l'adresse du Secrétariat

17.E Sous réserve de fonds externes disponibles, le Secrétariat:

- a) en consultation avec les États des aires de répartition et les pays de consommation, et en coopération avec les organisations partenaires du Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages (ICCWC) et, s'il y a lieu, avec d'autres spécialistes et organisations, poursuit l'examen de l'application de la résolution Conf. 12.5 (Rev. CoP16) et des décisions connexes, et prépare un rapport portant sur:
 - i) les mesures législatives et réglementaires;
 - ii) l'application de la législation nationale;
 - iii) la réduction de la demande, l'éducation et la sensibilisation;
 - iv) la prévention du commerce illégal de parties et produits provenant d'établissements élevant en captivité de grands félins d'Asie; et
 - v) la gestion des stocks nationaux et privés de parties et produits.

17.F Sous réserve des fonds externes disponibles, le Secrétariat:

- a) dirige une étude sur le nombre d'établissements d'élevage de grands félins d'Asie en captivité se trouvant sur le territoire des Parties, ainsi que le nombre de grands félins d'Asie détenus dans ces établissements;
- b) en liaison avec l'ICCWC et d'autres partenaires, s'il y a lieu, examine le commerce légal et illégal de grands félins d'Asie provenant de ces établissements ou transitant par ces établissements, pour identifier ceux qui pourraient susciter des préoccupations; et
- c) se rend en mission auprès des Parties présentant sur leur territoire des établissements suscitant des préoccupations afin de mieux comprendre le fonctionnement et les activités de ces derniers.

17.G Sous réserve des fonds externes disponibles, le Secrétariat collabore avec les organisations partenaires du Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages (ICCWC), en particulier INTERPOL, pour renforcer les travaux déjà réalisés dans le cadre d'initiatives telles que *Operation PAWS II*, en aidant les Parties clés touchées par le trafic de spécimens de grands félins d'Asie, à lancer, planifier et mener des enquêtes conjointes, nationales et transnationales, guidées par le renseignement, en vue de déstabiliser et démanteler les groupes criminels impliqués dans le trafic de spécimens de grands félins d'Asie;

17.F Le Secrétariat fait rapport au Comité permanent sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des décisions 17.C, 17.E, 17.F et 17.G et, sur la base de ce rapport, formule des recommandations pour examen par le Comité permanent.